



Renouvellement de carte de séjour!

Par **doucura**, le **01/11/2012 à 21:52**

Bonjour,

Mon mari a eu sa carte de séjour (donc le droit d'être en France et travailler tranquillement pendant 10 ans) par rapport à moi que je suis portugaise et nous 3 enfants.

Après 8 ans de mariage, je demande le divorce pour faute (il ne veut plus s'occuper ni savoir des enfants, ni m'aider financièrement).

Donc, sa carte expire en 2013 (on ne sera plus mariés) et j'aimerais savoir s'il aura le droit de refaire ses papiers automatiquement ou s'il faut mon autorisation pour que la préfecture lui livre une nouvelle carte?!!!

Merci

Par **AlexanderVas95**, le **02/11/2012 à 00:35**

Bonjour,

Vous n'êtes pas française, je ne pense pas que vous ayez un quelconque pouvoir, car il possède la carte de résident (carte de 10 ans) d'après vos propos, et non une carte de séjour vie privée familiale.

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 12:59**

Bonjour,

Mais la carte de résident il a eu parce qu'il c'est marié avec moi et qu'on avait un bébé!

Il avait un passeport avec un visa périmée, c'est après le mariage qu'il a pu faire la

demande.

Peut-être c'est comme vous le dites une carte de séjour vie privée familiale, alors...

Par **AlexanderVas95**, le **02/11/2012 à 14:56**

Il ne faut pas se tromper la carte de résident est une carte de 10 ans, et la carte de séjour vie privée familiale est une carte de séjour renouvelable tous les ans (1 an). Je pense plutôt qu'il a obtenu la carte vie privée familiale, car il ne pourrait pas recevoir la carte de résident juste parce qu'il s'est marié avec vous (d'autant plus que vous n'êtes pas française), ou peut-être qu'il justifie de plus de 7 ans de présence en France, qu'il travaille...

Lorsque vous dites visa périmé c'est sa carte de séjour? car le visa n'est utile que pour venir en France, ensuite l'année suivante, c'est la carte de séjour qui prime, le visa n'étant plus d'utilité.

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 16:09**

Non, je pense pas que c'est la carte de résident, surtout que à l'époque il n'avait jamais travaillé en France.

Il avait le visa de 3 mois qu'il a eu dans son pays d'origine pour pouvoir venir en France.

Je pense qu'il avait eu de la chance et que la préfecture lui a délivré une carte de séjour de 10 ans ou lieu d'un an. Puisque à ce moment là je venais d'avoir un bébé.

Par **nany**, le **02/11/2012 à 16:22**

Bonjour,

MOI AUSI g presque le mm probleme je suis française est j'ahibte avec mon compagnon depuis 2 ans et nous avons eu un fils qui à également 2 ans. au début de notre relation tout été tout beau et tout rose et ensuite je suis tombé enceinte , il a changer d'attitude radicalement, juste après qu'il est eu sa carte de séjour j'ai su qu'il a eu un autre enfant pendant que j'étais enceinte!! et aujourd'hui je pence qu'il a tout fais pour avoir un enfant avec moi seulement pour sa carte de séjour. je voulais savoir si c'était possible que je lui retire ses papiers??? AIDE MOI SVP...

Par **doucura**, le **02/11/2012 à 16:33**

Bonjour nany,

Je te comprend très bien ce que tu ressens!

Même après 8 ans de mariage et 10ans et demi de vie commune j'ai le même ressenti que toi!

Dans mon cas mon mari à changé du tout au tout à l'arrivé de son frère!

Incroyable non?!!!Sa fait très mal,surtout qu'il a laissé tombé nous 3 bébés.

En me laissant seule,avec toutes les charges,dettes sur le dos.Après 6,7 mois d'enfer!

Par **nany**, le **02/11/2012** à **16:56**

slt doucura,

c'est fou, je ne comprend pas pourquoi les gens peuvent être aussi mauvais,

Moi mon compagnon veu me faire comprendre que si demain il me lache je serai dans la merde sans lui et que je me retrouverai a la rue... il faut que je face les démarches au plus vite avant qu'il est son renouvellement de papier. parsque pour le moment il n'a que la carte de séjour d'1 ans et en février il doit avoir celle de 10 ans

Par **AlexanderVas95**, le **02/11/2012** à **18:05**

Bonjour,

S'il a la carte de résident, vous ne pouvez rien faire car elle est différente de la carte vie privée familiale, la carte VPF où vous devriez accompagner votre mari tous les ans à la Préfecture pour qu'il obtienne sa carte de séjour.

La carte de résident, il n'y retourne que lors du renouvellement à savoir dans 10 ans. Et je pense que d'ici là, il sera déjà français...

Par **nany**, le **02/11/2012** à **18:26**

Bonjour AlexanderVas95,

Non il n'a pa la carte de résident, il a la carte de séjour de vie privée et familiale qui doit être renouvelé en février

Par **doucura**, le **02/11/2012** à **18:46**

Bonjour,

pour moi, je viens de trouver une copie de sa carte et c'est marqué :

Titre de séjour R ressortissant u.e. ou Membre de famille

Motif du séjour:Membre de famille reg. NO (quelques chiffres)

Toutes activites professionnelles

Validité:12-04 fin:12-14

Que pensez-vous?

Par **doucura**, le **02/11/2012** à **18:50**

slt nany,

franchement c'est du n'importe quoi,je crois que tous les mecs (enfin pas tous)te sortent la meme chose.

sans eux,on est rien simplement parce qu'on des enfants derriere nous.

heureusement qu'en France on peut beneficier des aides (que je decouvre petit à petit)alors ne te décourage pas!

Par **doucura**, le **07/11/2012** à **14:04**

up

Par **yayama**, le **15/11/2012** à **16:50**

slt! quelles pièces a fournir pour le renouvellement du titre de sejour d'un ans obtenu apres dix ans de presence en france.